

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 8 avril 2025,

Délibération n° :

DL12/2025

Objet :

Adoption budget primitif
2025 M4 – Valorisation
énergétique

- Mme BERCHON (titulaire _ CPS)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HUCHET (suppléante – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. MASURE (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur BERVEILLER (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BAY (titulaire – CCHVC) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. HENRIOT (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. LEQUIN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **26**
VOTANTS : **27**

Délibération n°DL12/2025
Adoption budget primitif 2025 M4 – Valorisation énergétique

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4, modifiée par la délibération n° DL44/2021 du 16 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL6/2025 du 12 février 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire 2025,

Vu les états IA et IB du Compte Financier Unique (CFU) 2024 attestant les résultats,

Vu la note de présentation,

Vu la communication du projet du budget « valorisation énergétique » en date du 26 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif « privé » 2025 présenté en annexe
- **Dit** que le budget 2025 est équilibré en recettes et en dépenses :
 - Section d'exploitation : 4 728 152.00 €
 - Section d'investissement : 1 658 147.65 €

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : 22 AVR. 2025
Affichée le :

Le Président
Jean-François VIGIER